



Déclaration CAPA Classe Exceptionnelle des CPE

Le vice de l'obstination appuyé sur le bras du mépris

Grève les jours d' examens, mouvement de rétention de note dans certaines académies, le mouvement de protestation inédit devrait faire réfléchir président et ministres sur les conditions qui ont conduit à cette situation inédite. Mais non, la seule réponse qui s'offre à nous est celle du vice de l'obstination appuyé sur le bras du mépris. Le Ministre et le Président sont les seuls responsables de la colère qui s'exprime actuellement.

Les syndicats de la FSU, le SNES en particulier, dénoncent les conditions dans lesquelles se déroulera la rentrée 2019 et plus généralement la dégradation sans précédent des conditions de travail et d'étude en collège comme en lycée (imposition de formation continue pendant les vacances, augmentation des effectifs sans les moyens qui suivent en vie scolaire, inclusion sans les moyens nécessaires, conséquence des réformes des lycées et du bac sur les emplois du temps, suppressions de postes...) ainsi que la faiblesse des salaires.

Mme la Rectrice disait lors de la CAPA des agrégés que le dossier des rémunérations était sur le bureau du ministre. Il a dû y être oublié, puisqu'au rendez salarial dans la fonction publique du 2 juillet, rien n'a été proposé en terme d'augmentation des salaires, à part quelques mesurette et de vagues promesses.

C'est la raison pour laquelle une large intersyndicale du second degré se mobilise depuis des mois et des mois pour le retrait des réformes des lycées et du baccalauréat, le retrait de la loi Blanquer et du projet de loi « Fonction publique », une augmentation significative des rémunérations, des créations et non des suppressions de postes (36 000 élèves en plus, 2650 postes en moins à la rentrée prochaine dans le Second degré), l'abandon de la formation obligatoire pendant les vacances scolaires.

Une des mesures proposées lors du rendez-vous salarial est le maintien du protocole PPCR, ou comment faire passer un non recul pour une avancée.

L'ordre du jour de cette CAPA est la classe exceptionnelle, issue du PPCR, qui répond en partie aux attentes de revalorisation de la rémunération de nos collègues en fin de carrière. Il n'en reste pas moins que son accès trop restrictif et inégalitaire est à revoir. Pour la FSU, une carrière ne devrait être parcourue qu'à un rythme unique sans obstacle de grade.

Les conséquences des conditions d'accès à la classe exceptionnelle ont déjà montré leur limite : de nombreuses promotions ont déjà été perdues chez les CPE : 344 lors des 2 campagnes précédentes, et une partie des promotions actuelles proviennent des pertes de l'an passé. Même si nous sommes satisfaits de l'élargissement du vivier 1 aux collègues qui ont exercé des fonctions de tuteur, permettant de ne pas tarir le vivier 1, cela ne suffira pas, en particulier chez les CPE.

Par ailleurs, nous déplorons le fait que la liste des établissements relevant de l'éducation prioritaire

ait été dévoilée très tardivement, ce qui exclut de fait des collègues qui auraient été éligibles au titre de ce vivier.

Les syndicats de la FSU agissent pour que l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert au plus grand nombre, afin que chacun puisse en bénéficier avant son départ en retraite, à l'instar de ce qui a été gagné avec la hors-classe. Il est plus que souhaitable que la classe exceptionnelle devienne un débouché de carrière pour tous, pour cela il faut en attendant en revoir les modalités et la structure de promotion :

- élargir encore les conditions de recevabilité du vivier 1 afin de les rendre moins inégalitaires, en prenant en compte par exemple les fonctions de TZR ;
- augmenter fortement le nombre de promotions du vivier 2, qui ne permet actuellement que 20 % des promotions, bien trop peu au regard de la masse des ayants droits ;
- organiser la « rotation des promotions » de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent de nouvelles promotions en 2020, car le nombre de collègues en classe exceptionnelle est fixé par un pourcentage de l'effectif du corps.
- rééquilibrer le barème actuel qui donne un poids trop important à l'avis rectoral
- tous les retraitables qui verraient un effet financier immédiat à la promotion doivent être proposés.

Nous demandons également à ce que ces CAPA se tiennent à un autre moment de l'année, ceci afin de permettre une meilleure préparation et un meilleur suivi pour les collègues retraitables. Enfin, nous restons vigilants à ce que les promotions tiennent compte de l'équilibre femmes/hommes

Nous remercions les services pour la qualité des échanges autour des questions de promotion et la qualité des documents. Nous connaissons leur charge de travail et partageons avec eux ce statut de fonctionnaire auquel nous sommes tant attachés.